

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC**

**DÉBAT NATIONAL UNIVERSITÉ EMPLOI**

**AUDITION DE L'UNSA**

**Jeudi 18 mai 2006**

**Structure auditionnée : UNSA**

M. TRICOCHÉ, Secrétaire national  
Mme LASSARRE  
Mme GOSSELIN  
M. TOURNIER  
M. BARON  
M. BUTORI

**La séance présidée par M. Hetzel, est ouverte à 14 h 20.**

**M. HETZEL, Président.**- Merci beaucoup d'avoir répondu favorablement à cette comment vous voyez l'évolution de cette relation « *Université-emploi* » et quelles invitation de la Commission.

Comme vous avez pu le constater dans le courrier que je vous ai envoyé, l'objectif de cette audition est de connaître le point de vue de l'UNSA sous forme de diagnostic de situation, voir avec vous quels sont les éléments prospectifs, sont les préconisations ou les propositions dont votre organisation syndicale souhaiterait éventuellement nous faire part.

Nous aurons un échange sous forme de questions/réponses après vous avoir entendus.

**M. TRICOCHÉ.**- Merci de recevoir l'UNSA.

Nous allons nous présenter car c'est la moindre des courtoisies, mais préalablement je précise que nous avons choisi d'être auditionnés dans une configuration interprofessionnelle. Si l'UNSA n'est pas une confédération au titre de l'arrêté de 1966, elle est une organisation interprofessionnelle représentative.

Pour répondre à la question qui nous est posée sur le déficit de formations supérieures, nous avons choisi une délégation composée de représentants des secteurs industriel, tertiaire, concernés directement par les qualifications supérieures en termes de recrutement et d'activité professionnelle, mais aussi, du secteur de l'Education et de l'Université. Quand on additionne les voix de toutes les catégories, enseignants, non enseignants et divers personnels qui agissent au sein de l'université, nous sommes la première organisation syndicale.

Diversité interprofessionnelle, qui est aussi la diversité des approches, selon que l'on se situe dans le système ou qu'on l'utilise, mais qui n'empêche pas de tenir un discours cohérent, bien au contraire. Nous allons tenter de vous le démontrer.

**Mme LASSARRE.**- Je suis Secrétaire générale du Syndicat SUP'Recherche UNSA, syndicat des enseignants chercheurs et des chercheurs.

**M. TOURNIER.**- Je suis Secrétaire général adjoint du SNPDEN, la principale organisation du personnel de Direction des établissements secondaires.

**Mme GOSSELIN.**- Je suis chargée du secteur Education à l'UNSA Education.

**M. TRICOCHÉ.**- Je suis Secrétaire national de l'UNSA, plus particulièrement en charge de la formation tout au long de la vie, de l'économie sociale, de la sécurisation des parcours professionnels et du Bureau International du Travail.

**M. BARON.**- Je travaille dans une institution qui s'appelle OSEO PME. Je suis responsable du Comité d'entreprise et de la Commission de la formation.

**M. BUTORI.**- Je suis Coordinateur du Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de maîtrise de TOTAL. Nous avons rejoint l'UNSA il y a deux ans.

Nous représentons 45 % des voix de l'encadrement chez TOTAL S.A.

**M. TRICOCHÉ.**- Je ne m'attarderai pas sur la présentation de l'UNSA. Vous savez qui nous sommes.

Nous allons essayer aujourd'hui de répondre aux questionnements de la Commission, sachant que vous nous avez indiqué les règles du jeu.

J'interviendrai de manière liminaire et mes collègues me compléteront. Ensuite, nous répondrons aux questions des membres de la Commission.

L'UNSA a indiqué dans un communiqué faisant suite à l'installation de cette Commission du débat national sur l'Université et l'Emploi, qu'elle souhaitait un débat utile. Le terme peut paraître anodin mais ceux qui connaissent la problématique savent que vouloir un débat « utile » signifie qu'à son issue, nous souhaitons une mise en œuvre des grands axes qui en seront tirés.

Nous avons regretté-ce sera mon premier bémol- la méthode. Pas celle d'un grand débat, tel celui qui a eu lieu sur l'école, car le rapport Thelot laisse encore pour longtemps des pistes visant à améliorer la réussite des jeunes dans le système scolaire. Mais les conclusions législatives n'ont pas été satisfaisantes.

Mais, la rapidité avec laquelle vous devez, Monsieur le Recteur et Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, rendre votre rapport nous inquiète, avec un pré-rapport au milieu du mois prochain et les conclusions à la rentrée d'octobre 2006.

Quelle que soit la qualité des membres qui composent cette Commission, c'est un peu court pour entendre tous les acteurs et pour prendre en compte le débat qui doit s'organiser dans les régions à l'initiative des recteurs.

On sait que dans certaines de ces dernières, il a démarré et pas encore dans d'autres. Quoi qu'il en soit, tout cela nous semble trop rapide. Le calendrier électoral n'est pas étranger à cette précipitation. Nous aurions apprécié de disposer, sur un dossier aussi complexe et qui engage l'avenir, de davantage de temps.

Quelques mots sur la composition de la Commission: je n'adresserai pas de reproche à ses membres ici présent, mais je pense que dans un débat « Université-Emploi » on n'accorde pas toute sa place au monde de l'entreprise en faisant l'impasse sur les salariés et leurs représentants. Il est dommage de se priver de cette richesse.

Cette conception, qui fait école, nous inquiète. J'ai été très surpris de voir que, pour élaborer la Charte nationale des stages, le gouvernement a fait appel aux employeurs, aux étudiants, ce qui est légitime, au service public d'éducation chargé de la mettre en œuvre, mais a totalement oublié les représentants des salariés alors que le tutorat et l'accueil des stagiaires passent aussi par eux. Nous avons des propositions constructives à faire (annexe 2).

C'est d'autant plus étonnant que, dans le même temps, le gouvernement se tourne vers les partenaires sociaux, dont des organisations de salariés, pour leur demander de négocier sur la gratification versée aux stagiaires.

Cette mise au point étant faite, j'en viens au diagnostic qui pour nous est contrasté.

Le système éducatif a fourni de gros efforts au cours de ces 15 dernières années. Notre pays était en retard sur l'élévation du niveau de qualification. Ce retard est pour partie comblé, même si des efforts importants restent encore à accomplir.

Le taux d'accès au bac a fortement progressé, le nombre d'étudiants a considérablement augmenté.

Mais aujourd'hui, nous stagnons. L'accès au bac n'évolue plus, il tend même à régresser. On enregistre des déperditions à l'entrée à l'Université. Celle-ci, et plus largement l'enseignement supérieur, reste marquée par un échec encore trop important. On mesure au travers des travaux générationnels du CEREQ, les difficultés rencontrées par les jeunes non diplômés entrant sur le marché du travail.

Pour parvenir à l'objectif de 50% d'une génération diplômée de l'enseignement supérieur, objectif que nous approuvons car il correspond aux besoins de notre économie, il faut agir d'abord en amont de l'Université.

Il faut s'attaquer vraiment aux sorties sans qualification, à l'échec scolaire. Là aussi, on stagne. Chaque année, 16% d'une classe d'âge sort de l'enseignement secondaire sans diplôme et sans réelle qualification. Les travaux du CEREQ montrent que pour ces jeunes, l'entrée dans l'emploi est très difficile tout autant que de passer d'un emploi précaire à un emploi stable. On ne s'étonnera pas que la précarité se loge particulièrement chez cette catégorie de salariés.

Notre système ne permet pas à tous les bacheliers d'accéder à l'enseignement supérieur. Il y a le problème particulier des bacheliers professionnels, dont l'objectif premier est l'entrée dans l'emploi, mais aussi celui d'un certain nombre de bacheliers généraux qui ne s'inscrivent pas dans des études supérieures l'année qui suit l'obtention du bac. Pour plus de détail sur les chiffres, je vous renvoie au projet de rapport du HCEEE sur l'objectif des 50%.

Il faut donc mieux qu'aujourd'hui articuler l'enseignement secondaire et l'Université. Il y a la question récurrente de l'orientation, qui relève de la préparation des jeunes à se repérer dans le système de formation, à établir un lien entre les formations et les métiers, à connaître les possibilités d'emploi à terme, à construire un projet personnel et professionnel. Cela nécessite de savoir rechercher et trier l'information, de se repérer et de choisir. C'est ce que l'on appelle « l'éducation au choix ». Je vous fais grâce de la pile de rapports sur le sujet qui sont restés lettre morte.

Il serait temps de s'attaquer à cette problématique et de considérer qu'éduquer au choix, c'est-à-dire apprendre à s'orienter, c'est une compétence, un savoir-faire qui s'apprend et que l'on utilisera tout au long de la vie

Toujours en amont dans l'enseignement secondaire, il faut préparer les jeunes à suivre des études supérieures en développant chez eux : initiative, autonomie, capacité aux choix et responsabilité. La non-préparation à affronter les particularités de l'enseignement supérieur est une des causes majeures d'échec dès le premier cycle.

Particularité de notre enseignement supérieur, l'Université ne forme qu'environ 61% des étudiants. Le reste, est l'affaire des filières sélectives et professionnelles : CPGE, STS, IUT, grandes écoles et formations spécifiques.

D'un côté, des filières sélectives qui favorisent qualification et insertion professionnelle. De l'autre, l'Université, ouverte à tous sans sélection, avec des moyens plus faibles et qui doit faire face à plus de diversité. Cette dichotomie marque notre système autant que le taux d'échec des étudiants.

D'autre part, l'Etat a quelques difficultés pour coordonner l'ensemble des filières supérieures. Par exemple, dans les métiers du sport, les représentants paritaires de la branche ont à faire face à deux ministères formateurs -celui de l'Education nationale et celui de la Jeunesse et des Sports- pas toujours en phase. Cela complique encore plus le choix et l'information des étudiants qui se préparent à ces métiers.

Les filières sélectives courtes, STS et IUT, n'offrent pas suffisamment de possibilités d'entrée aux bacheliers technologiques et professionnels, qui pourraient trouver là un cursus permettant des sorties à un niveau supérieur de qualification correspondant aux besoins de l'emploi.

Après ce diagnostic, j'en viens maintenant à l'enjeu que représente l'enseignement supérieur pour le développement économique et social de notre pays. L'enjeu, c'est l'élévation du niveau d'éducation et de qualification de notre population active et dans l'immédiat de ceux qui entrent sur le marché du travail.

Ceci est capital pour atteindre la société de la connaissance que les Européens ont choisi à Lisbonne, pour permettre à l'économie de cette région du monde d'être performante, productive, pour faire face à la concurrence mondiale tout en générant l'emploi de qualité –l'emploi décent au sens du BIT- et le progrès social.

Dans cette bataille de l'économie mondialisée, nous devons investir davantage dans les qualifications élevées pour maintenir et développer notre capacité industrielle mais aussi nos activités de service, et moins subventionner l'emploi non qualifié.

Ce qui s'est passé dans le secteur de certaines industries, et particulièrement dans les filières concurrencées du secteur de l'habillement, démontre que d'autres pays ont mieux réussi que nous.

Investir dans l'éducation, la formation et pour la qualification est fondamental pour notre avenir à tous.

Les études prospectives sur les métiers et les qualifications d'ici 2015, conduites par le Plan, devenu CAS, la DARES et corroborées par les travaux de l'Education nationale et du BIP, montrent assez clairement que quels que soient les secteurs professionnels, c'est essentiellement à partir du niveau Bac que se feront les futurs recrutements (annexe 1).

Pour satisfaire les besoins de qualifications il faut produire plus de 46% d'une génération de diplômés de l'enseignement supérieur. Nous sommes à 42% actuellement. L'effort à accomplir est donc considérable, car comme pour les alpinistes ce sont les derniers mètres qui sont les plus difficiles à accomplir, donc les derniers pour-cent.

Nous sommes face à une urgence. Les « 50% » ne sont pas un objectif démagogique mais la réponse à un besoin économique. L'atteindre constitue une nécessité absolue pour notre pays.

Comment y arriver ? Modestement, nous y avons réfléchi. J'ai dit ce qu'il en était en amont : agir pour limiter les échecs scolaires, mieux se préoccuper des problèmes d'orientation, favoriser l'accès des baccalauréats professionnels et technologiques aux filières courtes qui professionnalisent, faire en sorte de valoriser les disciplines scientifiques. Et enfin favoriser ce qui est autonomie, initiative, responsabilité pour permettre aux jeunes qui entrent à l'université et

sur le marché du travail de posséder des connaissances mais aussi du « savoir agir » et d'avoir un minimum d'estime d'eux. Ma collègue, Dominique Lassarre, précisera nos positions sur ces thèmes.

Notre système éducatif a montré sa capacité à produire des réussites notamment dans la professionnalisation des formations. La création du bac professionnel, qui représente aujourd'hui plus de 11 % des bacheliers d'une classe d'âge, est un exemple probant dans l'élévation du niveau de qualification d'une génération. Plus récemment, le succès des licences professionnelles démontre que l'on sait faire aussi de la professionnalisation dans le supérieur.

Comment favoriser la réussite de ceux qui rentrent à l'Université ? D'abord sortir d'une culture de la fatalité de l'échec. C'est devenu structurel aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans le supérieur, particulièrement dans le premier cycle. La comparaison avec d'autres pays de l'Union Européenne et de l'OCDE nous démontrent que l'on peut sortir de cette situation et cultiver nous aussi la logique de la réussite.

A l'UNSA, nous ne pensons pas que la réussite de tous soit contradictoire avec la qualité des parchemins. Nous ne sommes pas de ceux qui ont à l'époque qualifié le bac professionnel de « bac Canada dry ». Permettre la réussite par des chemins appropriés ne dégrade pas la qualité de ce qui est acquis. La VAE démontre que des personnes peuvent accéder à la certification sans pour autant que soient diminuées les exigences de la qualification.

Autre axe d'action : mieux faire connaître les métiers dont les nomenclatures ne sont pas suffisamment évocatrices des activités qu'ils recouvrent et des compétences que l'on y déploie. Apprendre aussi à se repérer dans un maquis de plus de 23 000 formations supérieures.

Accompagner, mieux « tutorer », diversifier les parcours et les passerelles dès le premier cycle, favoriser les réorientations, en faire une stratégie de réussite, promouvoir ce qui peut être pluridisciplinaire ; ces pistes ne sont pas nouvelles, certes, mais elles méritent que l'on y consacre les moyens nécessaires pour les mettent en œuvre de manière plus systématique.

En termes de nombre de personnels, de leur formation, d'aides aux enseignants, nous devons accomplir de gros progrès. Mais pour cela il faut dégager les moyens nécessaires.

Nous sommes favorables à la professionnalisation. Nous savons qu'elle doit se construire progressivement au cours du cursus. Plus immédiate dans les filières courtes, elle peut aussi se construire par des réorientations dans des cursus plus longs.

L'Université, et plus largement l'enseignement supérieur, ont su professionnaliser des cursus. Il faut aller plus loin. Nous sommes notamment favorables à un développement de l'alternance. Mieux utilisé l'apprentissage dans le supérieur, permettrait d'apporter des réponses positives à la question de la professionnalisation mais aussi à la situation des étudiants salariés. On estime à 40% le nombre d'étudiants salariés, mais leur condition économique et l'aménagement de leurs cursus de formations ne semble pas à l'ordre du jour.

Nous proposons des solutions au travers de l'alternance, mais aussi par des cursus plus adaptés à des activités de travail salarié. Rendre crédible la formation tout au long de la vie est aussi un défi pour l'Université. Il s'agit de valoriser les acquis successifs, de rendre possible de se former en plusieurs

étapes, de pouvoir interrompre des études à un certain niveau sans pour autant renoncer définitivement à la possibilité ultérieure de revenir en formation pour obtenir une qualification et un diplôme supérieur.

Nous souhaitons que soit amélioré le lien entre les formations et les métiers. Pas par souci d'un « adéquationisme » qui n'a pas grand sens pour la majorité des formations supérieures, mais pour mieux identifier les compétences clés favorisant l'insertion professionnelle et l'utilité de certaines connaissances dites générales dans divers spectres professionnels.

La relation entre l'Université et les entreprises est une réalité, qui peut être améliorée, notamment par le développement des licences professionnelles. Mais nous proposons d'établir des relations avec les branches professionnelles et particulièrement leurs instances paritaires, CPNE et CPNEF, pour avoir une vision plus large et plus prospective de l'évolution des métiers et des emplois.

Je conclurai sur la question des moyens. Nous n'atteindrons pas les objectifs que je viens de décliner sans un effort budgétaire conséquent et soutenu, notamment pour les universités. Si la dépense d'éducation, en part de PIB, de notre pays nous place en bonne position par rapport aux autres pays de l'UE, nous sommes très en dessous de ce que font nos principaux voisins pour l'enseignement supérieur. On peut faire la même remarque pour la recherche.

De nouveaux investissements sont donc indispensables, mais ils ne dispenseront pas de réformes structurelles à faire, ni des choix à opérer. L'effort doit cibler prioritairement la démocratisation et la réussite des étudiants. En matière d'aide à l'orientation et d'accompagnement des étudiants, l'Université doit disposer des moyens suffisants. Il faut mieux préparer les personnels, mieux les associer aux nécessaires évolutions.

Enfin, la gestion des ressources humaines, la gouvernance des établissements et l'autonomie financière des étudiants sont des questions de fond que la Commission ne peut ignorer même si elles ne figurent pas dans son cahier des charges.

Je vous remercie de votre écoute et je laisse la parole à mes collègues.

**M. HETZEL, Président.**- Nous allons écouter les exposés de vos collègues et nous réservons nos questions pour la fin.

**Mme GOSSELIN.**- Je souhaiterais juste rappeler quelques points : pour notre Fédération, l'élévation du niveau de formation correspond à un enjeu important.

Dans la proportion de jeunes qui accèdent à un diplôme de l'Enseignement supérieur, le chiffre de 50 % nous semble être un objectif pertinent qu'il doit être tenté d'atteindre. Ce sont des éléments auxquels nous tenons beaucoup.

On met beaucoup l'accent sur l'échec de notre système de formation. Il ne faut pas aborder la situation uniquement de façon négative car beaucoup d'efforts ont été consentis depuis quelques années.

Il est vrai que voir sortir des jeunes sans aucun diplôme est pour nous inacceptable. Il faut se donner les moyens de faire les efforts nécessaires pour limiter au maximum ces sorties.

En ce qui concerne l'Enseignement scolaire, il y a beaucoup d'espoirs dans la démarche de socles communs, en espérant qu'elle sera conduite jusqu'à son

terme correctement. Elle pourra donner à tous les jeunes de quoi réussir le parcours de formation.

A propos de l'Enseignement universitaire, il est essentiel de lutter contre les sorties sans aucun diplôme. C'est ce que l'on qualifie d'échec, en particulier dans le premier cycle.

Les questions d'orientation ont été abordées mais nous pourrions y revenir. Celles de la reconnaissance des compétences acquises sont capitales. On ne peut être soit dans la réussite, soit dans l'échec. A partir d'une formation, on a acquis certaines connaissances, même si ce n'est pas en totalité. Il est donc primordial que les parcours de formation puissent se construire aussi sur une capitalisation des compétences acquises pour que les jeunes puissent s'auto-évaluer et, à partir d'un projet initial, réorienter leur choix. On ne peut être dans le tout ou rien. L'accompagnement vers des parcours de réussite peut se révéler un circuit sinueux pour certains (annexe 3).

Sur le thème « *Université-Emploi* », toutes les statistiques montrent que plus le niveau de formation est élevé plus l'accès à l'emploi est possible. L'emploi ne dépend pas uniquement de la formation, mais aussi des conditions économiques et des emplois disponibles.

Le débat sur l'Université-l'Emploi ne résoudra pas le problème de l'accès à l'emploi de façon générale.

**Mme LASSARRE.**- En étant universitaire, on a la chance de pouvoir observer de l'intérieur ce qui est vu de l'extérieur. La vision est donc différente. Nous avons été les fers de lance de la réforme LMD; il ne faut plus parler en termes d'échecs mais plutôt d'acquis. On a essayé pas à pas, à la vitesse de chacun des étudiants qui n'ont pas tous les mêmes compétences et capacités, de voir comment les mener à la réussite en comptant chaque année, chaque semestre, ce qu'ils avaient acquis et non en aboutissant à un constat d'échec.

Nous en sommes à notre deuxième année. Il faudra du temps avant de pouvoir tirer des conclusions. Il y a eu un changement de mentalité. Dans la mentalité française, cela a constitué une petite révolution de ne plus raisonner en années ; on n'est plus « en retard » d'un an. On a au contraire acquis des savoirs et des compétences que l'on a validés à un moment donné.

Je tenais à aborder ce point en premier. Le reste de la société est un peu retard. Nous avons tenté d'effacer ce mot « échec » pour aller vers l'idée qu'il n'y a jamais un échec total. De quelqu'un qui s'est fourvoyé dans une filière pléthorique en première année et qui en ressort un peu écoeuré, on ne peut affirmer qu'il ait échoué dans tout. Il a acquis des savoirs et des compétences. C'est un point sur lequel j'insiste.

Un autre point a trait à la préparation à l'Enseignement supérieur en amont, ce qui va avec l'orientation.

A propos de cette dernière, il se pose un réel problème de nomenclature des métiers. Trop de filières ont des noms différents. On ne sait plus : des intitulés divers recouvrent les mêmes formations et, sous le même intitulé, elles peuvent être différentes. Il est donc difficile de s'y retrouver, pour les employeurs comme pour les étudiants.

Dans la nomenclature des métiers, il suffit de regarder le site de l'ANPE au niveau cadres pour lire « conseiller », « consultant », « chargés de mission ».

Qu'est-ce cela signifie pour un jeune et ses parents ? On sait aussi que ces nomenclatures regroupent des métiers, des qualifications, des secteurs professionnels ou économiques différents. Personne ne peut s'y retrouver.

Je fais partie du processus de suivi de Bologne. Nos étudiants comparés à d'autres pays ont une estime d'eux-mêmes « au plancher ». Ils ont le sentiment de ne rien savoir et de n'avoir aucune compétence. Même en quatrième année, quand on leur demande de chercher un stage en alternance, ils nous répondent ne rien savoir faire.

Il faudrait également qu'ils aient une meilleure estime de l'institution. Ils sont allés à l'université « faute de mieux ». On leur a dit d'y aller parce qu'il n'y a pas de travail et qu'ils n'y feraient rien.

Face à leurs échecs du premier semestre, ils sont étonnés. Ils étaient présents aux cours mais ont oublié qu'il fallait travailler. A cela, ils répondent qu'au lycée on leur a dit qu'à l'université il n'y avait rien à faire. Cela fait partie des mythes : « En classe préparatoire on se donne du mal mais, à l'université, le diplôme tombe tout seul ». Pourtant la réalité est la même, il faut travailler. C'est un peu oublié dans l'image de l'université.

Il résulte de cette mauvaise image de soi et de cette mésestime de l'institution une absence de crédibilité à l'égard du tutorat. Tout ceci a été produit dans des enquêtes publiées, en particulier dans la revue de l'Orientation Scolaire et Professionnelle : l'étudiant en difficulté s'adressera à tout le monde, sauf à l'enseignant parce que le tutorat n'est pas crédible. S'il est basé sur le volontariat, l'étudiant ne vient pas parce que, dans son hypothèse, on doit se débrouiller seul. L'idée de se reposer sur un tuteur n'existe pas.

Les passerelles ne sont pas plausibles. A Reims, il en existait une entre la fin du premier semestre d'études générales (DEUG) et l'IUT. Les places réservées sont restées vides. Nous avons beau dire aux étudiants que c'était pour eux, que c'était une passerelle, ils n'y allaient pas.

Enfin, la crédibilité de la formation continue est mise à mal. Les étudiants ont l'impression de jouer tout leur avenir en trois ans et que si c'est loupé à ce moment-là c'est pour toujours, bien que nous leur proposons de prendre un emploi et de revenir après.

Sur une base d'absence d'estime et de crédibilité, il est difficile de faire un parcours de réussite.

Pourtant, les universités sont très diverses. Des expériences sont menées, y compris sur ce que l'on appelle « les compétences professionnelles transversales » (savoir se présenter à l'oral ou à l'écrit, savoir communiquer, savoir tenir un planning ou un agenda, mener à bien un projet, travailler en équipe, faire un auto bilan de compétences). Nombre d'universités l'ont inscrit dans leur programme du premier semestre pour aider les étudiants à travailler.

Il faudrait pouvoir évaluer ce qui a été fait. L'étudiant quittant une formation dont on dit qu'elle a très peu de débouchés, pour en suivre une autre en fin de première année, est-ce un échec ? Par forcément ; ce peut être une réussite.

On ne peut qualifier d'échec ce qui, finalement, sera perçu comme une année d'orientation. L'évaluation est donc difficile.

Le dernier point que je voulais aborder est institutionnel : celui des enseignants chercheurs. Ceux-ci sont formés à la recherche sur laquelle ils sont évalués. Ils

font leur carrière en fonction de leur production. A partir de là, quand on leur parle de formation professionnelle, ils sont démunis (ils le sont déjà avec la formation tout court).

Nous manquons d'une formation pédagogique plus systématique des enseignants chercheurs. C'est caractéristique de notre corps mais peu l'admettent. A Sup'Recherche, nous estimons devoir être formés à toutes nos missions.

Par ailleurs, statutairement, le suivi des stages, le suivi individualisé, les relations avec les entreprises ne sont pas gérés dans les services d'enseignement, donc sont pris sur le temps de recherche et, par là même, sur la carrière. Ces tâches sont vécues comme du dévouement ou du sacrifice. Peu y sont prêts.

La situation est la même pour la VAE. Entre l'instruction des dossiers, le nombre de commissions, etc. c'est de la recherche que l'on ne fait pas et donc la carrière qui n'avance pas. Il existe un problème statutaire de reconnaissance de toutes ces activités dans notre service d'enseignement pour que ce ne soit pas au détriment de la recherche. Cela explique pourquoi il y a si peu d'investissement personnel.

**M. TOURNIER.**- Je souhaiterais aborder le sujet sous l'angle de l'information aux lycéens.

Celle sur le post-bac s'apparente à de la publicité. Les salons dits « *d'information* » sur le sujet dispensent un devoir d'information ; les élèves étant rares, ils revêtent une certaine valeur. Dans la plupart des cas, l'information donnée aux lycéens n'indique rien sur les métiers mais explique que, quelle que soit la filière choisie, tout est beau et merveilleux.

Ce climat de concurrence qui s'installe entre les différentes formations pèse. On peut imaginer que la concurrence améliore la qualité. Pour l'instant, elle a pour effet que chacun se prémunit contre les aléas en essayant d'attirer à lui les meilleurs élèves.

A propos de l'information sur l'orientation au choix -cela a été dit avec raison par Mme Lassarre et M. Tricoche- telle qu'elle est diffusée dans le secondaire, elle est totalement écrasée par le baccalauréat. L'élève au lycée ne veut pas irriter « *le dieu de la fortune* » en imaginant ce qu'il fera après. Toute la réflexion des jeunes est tournée sur l'aspect strictement scolaire. La question de l'après est finalement reportée « *à après* ». Il n'est pas simple d'expliquer aux jeunes que ce fameux baccalauréat, qui joue un rôle démesuré dans l'espace éducatif, ne constitue qu'une étape du processus.

Un autre point porte sur l'excès de difficultés à concevoir les métiers au fur et à mesure que l'on avance dans des niveaux plus élevés. Plombier, tout le monde voit ce que c'est, travailler dans un bureau, c'est plus vague. Enfin, être consultant : je ne suis pas sûr qu'un jeune en seconde, en première ou en terminal, rêve de l'être.

Nous avons du mal à traduire dans une réalité concrète ce que sont ces métiers. Comme cela a été soulevé à plusieurs reprises, ils peuvent être créés par ceux qui les occupent.

Par ailleurs, l'orientation est forcément douloureuse. Elle consiste à transformer un désir d'avenir en un devenir probable plus prosaïque. Ce qui signifie pour beaucoup un renoncement. Dans la logique actuelle, beaucoup de jeunes, dans la

mesure où le bac génère une liberté de choix, « *tentent leur chance* ». Cette mécanique n'est pas absurde au niveau de chaque individu optant pour ce choix.

Il n'est pas certain qu'une information claire, transparente et complète -en l'occurrence c'est déjà le cas de certaines formations- soit suffisante pour en dissuader certains. Ils se disent : « *Je vais tenter et peut-être que, finalement, j'aurai le diplôme* »

Quand M. Goulard indique qu'il est hors de question de gérer administrativement l'orientation des élèves par la force et qu'il faut une « orientation naturelle », c'est accorder beaucoup de confiance au destin et à la providence puisqu'il faudrait que, miraculeusement, le désir des individus rencontre les places disponibles. Ce sont des éléments qu'il faudra expliciter et sur lesquels il conviendra d'aller plus loin que des propos à caractère général.

Il n'en demeure pas moins qu'il est possible d'agir concrètement. Ce ne sont pas les rapports sur la question qui manquent ni les préconisations concrètes. Cela a été repris dans le dernier rapport du Haut conseil de l'évaluation de l'école : il faut prendre en considération l'état d'abandon dans lequel se trouvent les services d'orientation, et ce depuis longtemps, la preuve étant que les conseillers d'orientation ont 17 missions prioritaires, donc 16 de trop...

Cette accumulation de priorités témoigne qu'elles n'en sont pas. L'Enseignement supérieur compte un conseiller d'orientation pour 18 000 étudiants. Cette seule affirmation démontre bien que ce n'est pas considéré comme l'essentiel. Il est paradoxal de dire que l'orientation est fondamentale et que les outils qui y contribueraient ne soient pas prioritaires.

L'idée selon laquelle quelqu'un aurait un projet qu'il construirait dans une ligne droite peut être ou pas une réalité. Personnellement, lorsque j'étais élève, je ne pensais pas être proviseur !

Se fourvoyer en désirant suivre une formation, même en pensant ne pas arriver, n'est pas nécessairement négatif en soi dès l'instant où la collectivité sait le transformer en un capital. C'était d'ailleurs l'idée de Bologne et des ECTS de STS.

Peut-être qu'une des ressources les plus simples et la moins coûteuse est de réellement passer dans ces logiques. C'était la volonté de l'UNSA Education, militant depuis toujours ou depuis que la question du LMD a été posée pour l'insertion complète des STS et des CPGE dans le système. Cela permettrait d'avancer considérablement dans l'idée de parcours.

Un échec en STAPS n'en est pas un si on décroche ultérieurement un BTS et une licence professionnelle. Ce n'est pas inaccessible.

Ce sont des questions que je qualifierais de protocolaires, sur lesquelles nous sommes bloqués depuis maintenant deux ou trois ans. Le décret « accouchera » peut-être laborieusement. Cependant, des options sont immédiatement accessibles et permettraient d'améliorer concrètement l'insertion professionnelle des étudiants sans partir dans des constructions oniriques selon lesquelles le jeune, dès son entrée au collège, saurait quel projet professionnel construire. C'est également renvoyer aux individus une responsabilité un peu écrasante alors qu'ils ne disposent pas de tous les éléments.

Enfin, la professionnalisation suppose des acteurs de l'entreprise. Notre collègue, M. Butori, avait indiqué en réunion préparatoire qu'il est de toute façon

chimérique d'envisager de n'avoir que des bacs + 5, âgés de 25 ans et de trois ans d'expérience, prêts à l'emploi dans les entreprises.

Pour que fonctionne la professionnalisation, cela suppose qu'il n'y ait pas que l'université au sens large comme formation post-bac mais aussi que les entreprises intègrent qu'il est parfaitement chimérique qu'une personne à un instant « *t* » soit professionnalisée dès sa sortie de formation supérieure.

**M. BUTORI**.- J'ai plus une vue d'entreprise puisque j'ai quitté depuis longtemps l'université et les grandes écoles.

La difficulté actuelle vient de ce qu'il a été particulièrement compliqué, ces dernières années, pour les jeunes de s'insérer professionnellement, et donc de trouver des emplois stables. Il y a eu une dégradation très forte des termes de l'échange entre employeur et employé. Nous l'avons notée dans les contrats salariaux et sociaux et aussi en termes de pouvoir d'achat. Des fractures sociales se sont produites et s'élargissent de plus en plus au sein des entreprises.

Il existe des strates de diverses catégories de salariés dans les entreprises puisqu'à côté des employés en contrat à durée indéterminée, montrés du doigt parce que considérés comme privilégiés, on retrouve des CDD, des CNE, etc., tous les personnels sous-traités, en fait maltraités, et qui sont à la merci de leur employeur, lui-même à la merci des donneurs d'ordres.

Comment faire en sorte que les jeunes puissent s'intégrer au monde du travail et que les entreprises agissent comme auparavant ? Quel que soit le niveau de leur formation, elles formaient les personnes nouvellement embauchées. Cela prenait quelques années ou quelques mois, en fonction du poste que les salariés étaient appelés à occuper. Cet aspect a disparu, les entreprises veulent des personnes immédiatement opérationnelles qu'elles puissent « *mettre au turbin* » sans perdre de temps ni investir en formation. Aussi, elles recherchent des bacs + 5 de 25 ans avec trois ans d'expérience professionnelle.

Les jeunes doivent donc acquérir cette expérience pour trouver un emploi stable et durable. Pour cela, on les amène à tout accepter, et même à travailler gratuitement. Des entreprises ont développé un système : « *Je vous prends. Vous allez acquérir de l'expérience mais je ne vous paie pas* », d'où la multiplication des stages.

Ce sont des situations malsaines qui dévalorisent le travail. Même Cicéron, parlant des esclaves, disait : « *Il faut leur donner un juste salaire* » car ainsi ils travaillent mieux...

Dans la même idée, par exemple, une société qui emploie des commerciaux leur offre d'être payés au chiffre d'affaires et d'utiliser leur voiture personnelle. Au bout de deux ans, le véhicule est inutilisable mais l'entreprise n'aura payé que l'essence.

Nous pouvons espérer une inversion du rapport de force entre les employeurs et les employés. Cela ne peut venir que s'il y a plus d'offres d'emplois que de demandes. C'est la loi du marché.

La structure démographique peut jouer et l'aspect croissance également. Si nous voulons préparer ces jeunes à ce monde du travail de plus en plus difficile (au temps des 30 glorieuses, la situation était plus favorable), il faut leur apprendre à apprendre et à s'adapter. Il n'y a pas de métier garanti à vie ni de technicité. Cette capacité d'apprendre à apprendre est nécessaire.

Bien sûr, c'est possible en acquérant certaines techniques et expertises. Trois domaines doivent être développés :

- le savoir : l'enseignement est axé dessus,
- le savoir faire ou agir : tout ce qui relève des compétences (je sais jouer de la guitare mais aussi m'exprimer, écrire, me présenter). Le système américain essaie de trouver pour chaque élève/étudiant quel peut être son domaine de compétences ;
- le savoir être, c'est-à-dire le relationnel : comment se comporter avec les autres ?

Un bon équilibre entre ces trois domaines peut permettre aux jeunes, quelle que soit leur formation, de mieux évoluer dans le monde du travail.

Je crois important que l'entreprise comprenne que l'on ne peut demander aux personnes d'être citoyens dans la cité et de ne plus l'être dans l'entreprise. Il y a nécessité de relations respectueuses et adultes dans l'entreprise comme dans la cité.

Regardez, s'agissant du CPE, la dégradation ultime des termes de l'échange : *« Je vous recrute mais, du jour au lendemain, je peux vous renvoyer sans vous dire pourquoi »*. C'est un irrespect total, une négation de la citoyenneté.

Dans la proximité entre ces deux aspects, entreprise et cité, le contrat à durée indéterminée, à moins d'inventer quelque chose de mieux, est pour l'instant le plus adapté.

**M. HETZEL, Président.** - Nous allons ouvrir le débat.

Vous avez évoqué dans votre exposé la question de comment mener les étudiants à la réussite ? Je crois que l'élément partagé est celui du diagnostic : 90 000 jeunes quittent le système sans diplôme. C'est l'une des questions sur laquelle nous sommes amenés à nous pencher.

J'ai bien noté qu'il n'y avait pas d'échec total. J'ai senti une nuance. Ce n'est pas binaire. Quelles sont les préconisations que vous apporteriez pour faire avancer la situation ? Nous sommes d'accord, il y a volonté de trouver des solutions pour régler le sujet.

Je prends des précautions en formulant cette interrogation. Nous sommes d'accord, des éléments sont liés au marché de l'emploi. Si nous regardons l'angle universitaire, puisque vous vous exprimez au nom de Sup'Recherche UNSA, quelles réponses sembleraient acceptables pour votre organisation syndicale ?

**Mme LASSARRE.** - Une réponse serait d'intégrer ce que l'on peut appeler : « la pré-professionnalisation », « les compétences professionnelles transversales » à

tous les niveaux du cursus pour qu'il y ait des acquis directement utilisables. Cela paraît important.

**M. TRICOCHÉ.** - Mme Lassarre a raison, il ne faut pas mésestimer les effets de la situation de l'emploi et les conséquences d'un rapport offre/demande actuellement défavorable aux salariés. On voit, que malgré les déclarations de leurs représentants minimisant le poids du diplôme, les employeurs font le choix de privilégier le recrutement des jeunes diplômés. Il est d'ailleurs intéressant de constater, d'après les travaux du CEREQ, qu'à niveau de formation inférieur un diplômé s'insère mieux qu'un non diplômé sortis de formation supérieure.

Il y a dans notre pays une culture du diplôme. Elle pèse sur la perception de l'échec. Pour celui qui n'est pas diplômé, la situation n'est pas la même alors qu'il a suivi le cursus jusqu'en dernière année et qu'il a acquis des connaissances et des compétences. Notre système de certification reste très binaire, même au niveau de l'enseignement supérieur. Sur ce sujet, le processus de Bologne offre des pistes de progression intéressantes.

Mais la situation de l'emploi reste déterminante. En période de fort chômage, tout se joue sur la composition de la file d'attente des demandeurs d'emploi et non pas sur la réduction de sa longueur. Si l'on augmente le nombre de diplômés sans faire évoluer favorablement la quantité d'emploi disponibles, les diplômés sont aussi touchés par le chômage.

Nous sommes dans un système profondément ancré sur l'acquisition de tous les savoirs pendant la formation initiale. Et ceci est renforcé par le peu d'effet de la formation continue, système qui arrose là où c'est déjà mouillé. Les réussites hors de la formation initiale sont trop limitées aujourd'hui pour servir d'exemple.

Quand on compare sur la base d'un indicateur comme la part des jeunes étudiants après l'âge de 25 ans, on constate que dans notre pays ils ne sont que 15% alors que ce même pourcentage correspond à la tranche des 30 ans dans les pays nordiques.

On est là face à une difficulté qui aggrave le sentiment d'échec si l'on n'a pas tout acquis, si on ne sort pas avec une certification. Il faut donc offrir et valoriser des processus permettent d'acquérir par étapes et à des moments différents des qualifications. C'est dans ce sens que les partenaires sociaux ont introduit dans l'ANI de 2003, Mme BOUYGARD membre de cette Commission le sait bien, le principe de la formation différée. Malheureusement, le législateur n'a pas repris cette disposition de l'accord dans la loi du 4 mai en 2004.

Permettez-moi de citer quelques chiffres : la dépense annuelle de formation continue est de 23 Milliards d'euros, la moyenne d'heures de formation par salarié, hors TPE, est de 15 heures par an et seuls 35% des salariés, toujours hors TPE, accèdent à une formation. On peut considérer que dans ce système le taux de productivité est très faible, quasiment nul.

Nous pensons qu'il faut progressivement trouver les moyens de construire des parcours de formation et de validation tout au long de la vie. Le droit à la formation différée que nous proposons serait un appui important. Le Président de la République et le Premier ministre ont parlé de « droit universel », nous préfererions plus de modestie dans les annonces et plus d'efficacité dans leur mise à œuvre.

**Mme LASSARRE.**- Pour en revenir aux propositions concrètes, la première était d'ordre pédagogique et la deuxième consiste en la création, dans les universités, de services pouvant avoir plusieurs missions.

Actuellement, des services s'occupent des relations avec les entreprises, principalement dans le domaine de la recherche. On pourrait conjuguer avec les employeurs et les partenaires sociaux des relations plus suivies servant à l'Enseignement.

Les services d'orientation ont ridiculement peu de moyens, on pourrait les relier à ces services avec simultanément la possibilité de réaliser des bilans de compétences. Il faudrait parvenir à assurer les deux et coupler ce que font les CIBC. Ce service doit-il être externe ou interne à l'université ? Je ne sais pas mais il faudrait qu'une université dispose de ce service afin que les étudiants puissent s'évaluer, faire le bilan de leurs compétences, s'orienter et prendre contact avec les employeurs pour de meilleures formations.

Ce dernier aspect des relations avec les entreprises est simplifié dans les petites universités. Je crains que cette course à la grande taille au nom de la Recherche soit, certes, au bénéfice de cette dernière, mais au détriment de l'Enseignement.

C'est justement dans une structure de taille réduite que le suivi des étudiants est le meilleur, avec plus d'individualisation et aussi parce qu'il est possible de rencontrer les employeurs et de voir les lieux de stage. Il faut parvenir à concilier ces exigences paradoxales à l'égard des universités.

J'ai l'impression que recherche et enseignement peuvent se nuire mutuellement. Il faut donc être vigilant. Dans tous les autres pays, on tient à cette articulation Enseignement supérieur/recherche. Voilà ce qui rend les personnes adaptables et créatives. Si elles doivent avoir quatre ou cinq emplois au cours de leur vie, c'est parce qu'elles auront adopté des habitudes de « chercheurs ». Il faut garder la formation par la recherche à tous les niveaux.

**Mme BELAVOT.**- J'étais Présidente jusqu'en février d'une université omni disciplinaire dans une petite région. Je ne suis pas d'accord avec votre constat d'une opposition entre fonction pédagogique et de recherche, notamment dans le message que l'on peut transmettre sur ce qu'est l'université dans le monde économique.

Nous venons de vivre une expérience très profitable dans la démarche de construction des pôles de compétitivité. Il a été pris conscience d'un message que nous avons tenté de diffuser sans parvenir à le faire admettre, celui que les universités sont des acteurs déterminants dans le développement économique local.

Si vous regardez au niveau national le nombre de créations d'entreprises innovantes notamment, et celui des brevets déposés, il repose sur les universités. Très peu le sont sur des écoles d'ingénieurs ou de grandes écoles. Toutes ces nouveautés dans le domaine innovant et transferts de technologies reposent pour la plupart sur les activités de recherche conduites dans les universités.

On s'est aperçu, car on était au coude à coude dans un projet commun avec le monde économique, que celui-ci nous voyait différemment. Pour m'être beaucoup impliquée dans la construction des pôles de compétitivité, on m'a demandé de venir m'exprimer devant le monde des professionnels des PME pour présenter une formation. Cela n'était jamais arrivé. Il fallait frapper aux portes.

D'un coup, le verrou est débloqué parce que nous avons prouvé être un acteur du développement économique local. Vis-à-vis des collectivités, l'enjeu est essentiel. Il faut toujours jongler dans cet équilibre.

Je partage votre opinion sur le fait qu'il faille absolument donner aux jeunes une estime de soi, de l'ambition et proscrire le terme d'échec. Je me suis battue pendant 10 ans dans mon université pour qu'il soit question « *d'aide à la réussite* ». Il faut absolument travailler de façon positive pour ces jeunes qui n'ont pas le droit d'entrer dans les filières sélectives déjà évoquées.

Cela dit, l'aide à la réussite va se décliner en plusieurs actions. Qui les mettra en oeuvre ? Les décréter est une chose, les instaurer en est une autre.

Vous l'avez évoqué, nous rencontrons en effet un souci dans la reconnaissance de toutes ces actions de professionnalisation et d'aide à la réussite. Il existe même une espèce de ségrégation dans l'université. Une certaine souplesse, une dérogation est permise par rapport au texte législatif, si l'enseignant chercheur est en IUT. Elle n'est pas tolérée s'il est dans une IUFRM ou UFR. Vous pouvez comptabiliser des encadrements de stages dans un IUT, mais vous n'y avez pas droit (la Cour des Comptes vous rappelle à l'ordre) si vous les comptez dans une UFR.

Cette valorisation d'aide à la réussite doit être portée sans que ces actions ne viennent en détriment des fonctions pédagogiques et de recherche. La dimension de cette dernière doit être conservée dans les universités. C'est leur richesse.

Comment imaginez-vous l'évolution du statut d'enseignant chercheur ou même la définition de ce qu'est une activité pédagogique par rapport au texte législatif actuel ?

Vous avez évoqué l'accompagnement de l'étudiant dans la construction de son projet : apprendre à s'orienter. Quel professionnel accompagnera l'étudiant dans cette démarche ?

Enfin, vous avez parlé de licence professionnelle. Nous savons tous pourquoi et comment ce diplôme a été créé en 2002. On retrouve cette logique d'ambition et d'estime de soi, pour des étudiants qui n'avaient pas eu le droit d'aller en IUT, en grandes écoles, en école d'ingénieurs, etc. On a vraiment travaillé avec beaucoup de sincérité à sa construction. Des moyens importants ont été fournis. Les conseils régionaux, en général, abondaient. Ces diplômes sont très coûteux.

N'avez-vous pas le sentiment de retrouver ce qui s'est passé avec les IUT aux diplômes aussi onéreux, qui avaient pour objectif d'insérer rapidement des jeunes ? On sait que 70 % d'entre eux poursuivront leurs études. Ces instituts ne répondent donc pas au besoin éventuel de l'emploi et n'accueillent pas les jeunes pour lesquels ces filières étaient destinées.

N'a-t-on pas retrouvé avec la licence professionnelle le même rythme ? Je ne donnerai pas le nombre de recours au tribunal administratif qu'a enregistrés mon université pour des entrées en master professionnel ni le détail des interventions des cabinets des ministres sur les sollicitations de tel ou tel député pour prendre tel jeune qui avait suivi un BTS, une licence professionnelle et à qui l'enseignant avait promis une entrée en master alors que le contenu de la licence professionnelle ne permettait pas de suivre ce cursus. Elle est directement prévue pour une insertion.

N'est-on pas en train d'empiler des formations professionnelles ? N'avez-vous pas le sentiment, au travers de la professionnalisation que nous avons tous défendue, que nous créons deux systèmes : un dans lequel on empile les formations professionnelles et un autre où ce sont les formations généralistes pour lesquelles on a du mal à répondre aux promesses faites à des jeunes de pouvoir s'insérer à Bac + 3, + 4 ou + 8 ?

Les taux d'entrées d'étudiants titulaires de DUT ou de BTS en filière ingénieurs sont particuliers. Les recrutements d'ingénieurs sur dossier augmentent. On sait que les filières scientifiques sont en difficulté. Ma région compte une université de technologie et 80 % des entrées concernent des titulaires de DUT.

N'est-on pas -c'est mon sentiment je voudrais connaître le vôtre- en train de créer deux voies dans l'université : un empilement des formations professionnelles et un de formations générales alors que, derrière le terme de professionnalisation, l'approche était plus globale.

**M. TRICOCHÉ.**- Comme dans tous les parcours de formation et de professionnalisation, l'accompagnement des étudiants est un déterminant pour leur réussite. Cette importance de l'accompagnement est valable en formation comme pour l'accès ou le retour à l'emploi. La sécurisation professionnelle, tant vantée du Danemark, repose sur la capacité d'accompagnement du service public de l'emploi.

Je pourrai prolonger la comparaison avec nos amis danois en matière de moyens mis à la disposition de l'information et de l'orientation des jeunes.

Dans notre pays, nous sommes convaincus que ceci est très important mais on ne fait pas les efforts nécessaires en la matière. Il est clair que la formation des enseignants n'a pas été prévue ni organisée à cet effet. Il faut donc introduire plus clairement cette fonction d'accompagnement et de conseil dans leur domaine d'activité. Là aussi des moyens sont nécessaires, mais pas suffisants car les enseignants et les conseillers pour l'orientation ne peuvent être « *des hommes orchestres* » sur les métiers et les emplois. Ils doivent recevoir l'appui de personnes ressources que peuvent constituer les partenaires sociaux.

Au Danemark, auprès des établissements d'enseignement se trouve une commission des partenaires sociaux. Son rôle n'est pas de surveiller ce qui se passe dans l'établissement, mais d'appuyer le lien entre l'établissement et les milieux professionnels. C'est un élément de ressource pour ceux qui, à l'intérieur de l'établissement, doivent informer et conseiller. On pourrait valablement s'inspirer de cette pratique.

Chez nous, les rapports sur l'orientation sont légions mais leurs recommandations rarement mises en œuvre. Au Comité Education Economie Emploi, j'ai « rendu mon tablier » de co-président du groupe de travail sur l'orientation, car après quelques séances on m'a fait comprendre qu'il fallait produire un document qui ne fâche personne. Dans le meilleur des cas, on peut proposer de mieux organiser ce qui existe déjà. Dans le dernier rapport du CCPR, figure tout ce qu'il faut, y compris sur les territoires, mais on n'avance pas. On produit du « dire » mais pas du « faire ». Ceci évite de faire des choix budgétaires ou même statutaires difficiles mais utiles.

En ce qui concerne la professionnalisation, l'effet filière est évident. Il existe dans la formation professionnelle initiale scolaire comme par apprentissage. Le lien entre le CAP-BEP, le bac professionnel et le BTS s'est progressivement établi.

C'est une évolution naturelle de notre conception de la formation, tout comme la tendance au cloisonnement entre les parcours. Tout le monde affirme qu'il faut pouvoir passer d'une voie à l'autre mais rien n'y contribue vraiment.

La sélectivité, la tendance à la l'élitisme académique font partie de l'autre pente naturelle de notre culture. En tant que partenaires sociaux, nous avons essayé de combattre les dérives des contrats de qualification prévus pour les non qualifiés, mais sans succès. Pourquoi cette dérive ? Parce que l'offre de formation conjuguée aux stratégies des individus et à celle des employeurs concoure à l'effet éviction des publics les moins qualifiés au profit des publics poursuivant des formations supérieures. Il en est de même avec les filières sélectives bac+2.

Comment éviter cela ? Plusieurs solutions peuvent être préconisées. L'une d'elles est d'augmenter les flux. Ce n'est pas évident. Cela coûte cher en équipement et surtout cela peut saturer l'offre d'emplois.

On pourrait fixer des quotas, mais ce n'est pas habituel dans notre pays, ou réserver des places en STS, par exemple, à des jeunes bacheliers professionnels et technologiques.

**M. LAURENT.**- Les quotas sont assez mal perçus mais ne pensez-vous pas qu'on pourrait imaginer un autre mode de sélection ?

Une analogie avec l'ANPE : la méthode des habilités pourrait être transposée au niveau des recrutements.

**M. TRICOCHÉ.**- C'est une possibilité, mais faut il encore se mettre d'accord sur les compétences déterminantes pour sélectionner les candidats. C'est bien là le plus difficile.

**M. LAURENT.**- ... les bacs professionnels ou technologiques.

**M. TRICOCHÉ.**- Nous n'avons pas d'opposition à travailler dans ce sens. Mais l'académisme a la vie dure.

En qualité de partenaires sociaux, nous sommes modestes dans les solutions. On échoue actuellement de nouveau avec les contrats de professionnalisation qui accueillent déjà 50% de bacheliers, alors que ces contrats ont été institués pour mettre fin à la dérive des contrats de qualification.

On recrute dans ces contrats des personnes encore plus formées pour qu'elles obtiennent un niveau identique dans un temps de formation plus court. La « *complicité* » entre la structure de formation, les recruteurs et les individus concernés n'est pas facile à contrer.

**M. LAURENT.**- Le faut-il ?

**Mme HOLDER.**- Oui, elle fonctionne.

**M. TRICOCHÉ.**- Oui car le système ne fonctionne pas pour ceux pour lequel il était prévu et les jeunes non qualifiés sont au chômage sans possibilité de sortir de la précarité.

**Mme HOLDER.**- D'où la nécessité d'un entretien avec chaque étudiant en difficulté. Au départ, l'étudiant qui entre dans ce système ne sait pas où il s'arrêtera. Peut-être que lorsqu'il commence l'IUT, il ne sait pas qu'il poursuivra.

**M. TOURNIER.**- Concernant les STS et les filières sélectives, il faut se méfier des inexactitudes. Certains aspects sont plus le fait des acteurs locaux que de

l'institution, d'ailleurs brillamment absente sur certains dossiers. Il y a un affaiblissement du pilotage national.

A propos des STS, le fait nouveau est que l'offre est toujours aussi abondante alors qu'il y a moins de bacheliers pour une raison simple d'offres et de demandes. La situation des STS aujourd'hui est une réalité. Quand on dit qu'elles accueillent prioritairement des bacs professionnels, c'est faux.

En revanche, la situation s'est plutôt améliorée par rapport à il y a une dizaine d'années, sauf qu'il était nécessaire de faire des quotas.

Concernant les bacheliers professionnels, un décret récent indique que ceux à la mention favorable ou très favorable sont recrutés de droit dans le BTS correspondant.

Sur le principe, ce n'est pas choquant mais il y a eu beaucoup d'anticipations sur le terrain. Cela génère des difficultés de cohérence, à savoir que le bac pro avait été créé pour s'insérer dans le monde professionnel. Si pour cela il faut aller au-delà, il y a des points à revisiter. De plus, cela définit le BTS comme la poursuite naturelle du bac pro et du bac technologique dont les bacheliers ne sont pas pris de droit.

Pour répondre au coup par coup à des problèmes qui se posent, les réponses apportées prises isolément ne sont pas absurdes, mais construire l'ensemble sur le temps engendre un édifice un peu spéculaire.

S'agissant des CPGE, le CPEN avait beaucoup milité il y a quelques années pour la transformation du système de recrutement. Celui précédent était absurde avec les places disponibles d'un côté et de l'autre des personnes non recrutées. Cela a permis d'améliorer considérablement le recrutement et de l'élargir assez sensiblement.

L'objectif de 30 % de boursiers en CPGE finira par être atteint, sauf qu'il ne suffit pas que les personnes rentrent, encore faut-il qu'elles sortent. Cela rejoint ce que nous évoquons à propos de la fluidité des parcours. Ce qui compte, c'est d'arriver quel que soit le chemin.

Notre construction n'est pas celle-là, mais elle l'est finalement car, localement, il est décidé qu'il en soit ainsi, mais l'ensemble de l'édifice n'est pas bâti comme tel : si je choisis une filière qui ne m'intéresse pas, j'aurai quand même appris et j'en sortirai enrichi. Je suis incapable de réinvestir le capital que j'ai acquis dans le système de manière positive et y compris en gagnant du temps. On me propose de retourner en BTS en première année. C'est stupide, mais cela n'est pas le cas uniquement dans l'Enseignement supérieur mais aussi dans celui du secondaire.

On en parle depuis 20 ans mais aucune avancée concrète n'a été faite.

**M. BAUSSARD.**- Une de mes questions tient à l'amélioration du système public. Vous avez dit qu'il existait des filières sélectives, dont un certain nombre au sein de l'université, d'où des difficultés.

Par ailleurs, force est de comparer les universités françaises aux universités étrangères, donc très atypiques.

Considérez-vous que notre système peut perdurer ? Le peut-il ou le doit-il ? Les BTS, les CPGE externes à l'université ou aux grandes écoles externes peuvent-ils poursuivre dans une mécanique basée largement sur une sélection explicite et

implicite ? Ou le moment est-il venu d'avoir des évolutions plus fortes ? Si oui, lesquelles ?

Par ailleurs, la critique sur la lisibilité des formations est assez générale. On pense souvent que le système a créé un très grand nombre de diplômes parmi lesquels les élèves, les parents, les employeurs ont du mal à se retrouver. On oublie aussi en face qu'il existe une multitude de métiers dont il est bien difficile de définir ce à quoi ils correspondent.

Ce sont des métiers nouveaux que ceux qui peuvent orienter ne maîtrisent pas. Ils connaissent leur intitulé, parfois de manière abstraite ce qu'ils sont, mais pas réellement ce qu'ils contiennent.

Donc comment améliorer cette lisibilité et le service public en procédant à des retouches ou une transformation beaucoup plus profonde ?

**Mme GOSSELIN.**- C'est un héritage de notre histoire et c'est effectivement atypique par rapport à d'autres pays.

La vraie question est de savoir comment, à travers les différents systèmes, construire des parcours de réussite pouvant déboucher aussi sur l'emploi.

Supprimer les filières sélectives fera-t-il en sorte que celles qui ne le sont pas permettent plus facilement une professionnalisation et l'accès à l'emploi ? Je ne sais pas si c'est une solution.

Les jeunes s'inscrivent à l'université souvent par choix ou par intérêt dans certaines matières. Néanmoins, pour certains d'entre eux, c'est parce que leur dossier n'a pas été retenu dans les filières sélectives. C'est un réel problème.

Quelquefois, ce sont des jeunes qui ont le moins de chance de réussir dans l'université.

**M. TOURNIER.**- Je ne sais pas si l'on dispose d'éléments statistiques très précis sur la motivation des inscriptions et le pourcentage d'inscrits qui ont été refusés par ailleurs.

**M. HETZEL, Président.**- Nous n'avons pas d'élément de motivation sur la raison de l'inscription.

**M. LAURENT.**- Vous êtes proviseur de lycée. Vous savez que l'orientation par les enseignants part en direction des classes préparatoires, BTS, IUT et en dernier ressort...

**M. TOURNIER.**- Je m'inscris en faux.

**M. LAURENT.**- Peut-être, mais c'est la réalité !

**M. TOURNIER.**- S'il y avait un ordre, il serait CPGE, université, puis BTS. Dire que dans l'image des lycéens et professeurs de lycée, l'université viendrait après le BTS, le choix est rarement celui-ci. D'ailleurs, les élèves de lycée général n'envisagent pas, pour la plupart, d'aller en BTS.

**M. LAURENT.**- Comment vos propres enseignants orientent-ils vos enfants ?

**Mme GOSSELIN.**- Les jeunes cherchent à construire des étapes de sécurité.

**M. LAURENT.**- L'élève brillant va en CPGE. S'il est moyen, il va à l'IUT...

**M. TOURNIER.**- On ne le met nulle part !

**M. TRICOCHÉ.**- En effet, nous sommes un peu atypiques : à part les études de médecine et le droit, tout ce qui relève des grandes écoles constitue des filières extérieures à l'Université. Ce n'est pas le cas de la plupart des autres pays. Faut-il emprunter la même voie immédiatement ? Cela semble difficile. En revanche, des évolutions peuvent intervenir avec le processus LMD.

Je ne crois pas à une révolution brutale en la matière. Il ne faut pas mettre en difficulté des formations courtes qui débouchent sur l'emploi et sont fortement demandées par les entreprises, notamment les DUT et BTS

**Mme HOLDER.**- Cela fonctionne.

**M. TRICOCHÉ.**- L'insertion sur le marché du travail est très importante pour les étudiants. Il faut donc que les évolutions accompagnent celles des professions.

Avec le processus de Bologne l'évolution interviendra. Mais soyons précautionneux, on sait ce qui réussit aujourd'hui, il faut l'améliorer, pas le mettre en difficulté. C'est le début des réponses.

La visibilité en matière de certification est compliquée. Je dois avouer que nous comptons beaucoup sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles. Mais sa construction nous déçoit en matière de mise en cohérence des certifications.

**M. HETZEL, Président.**- Nous avons reçu hier soir le Président de cette commission.

**M. TRICOCHÉ.**- J'en suis moi-même membre au titre de l'UNSA.

Nous avons syndicalement contribué à l'évolution législative à l'époque, car aucun outil ne favorisait la lisibilité des métiers, des filières qui y préparent, le lien entre métier, compétences et qualification. Tous ceci n'est affaire que de spécialistes.

Comment donc permettre plus de lisibilité dans ce maquis ? En précisant noir sur blanc certains aspects déterminants :

- la nature des métiers ;
- l'inventaire des compétences nécessaires à maîtriser ;
- le lien entre ces formations et ces compétences.

C'est le rôle du répertoire et de ses fiches. Mais du fait que l'Etat puisse inscrire de droit ses titres et diplômes, le répertoire ne donne pas les résultats escomptés car la commission ne peut assurer la cohérence nécessaire.

Néanmoins, on commence à avoir une idée plus claire sur les compétences clés nécessaires pour entrer dans l'emploi, pour y évoluer, pour faire face aux aléas des transformations des métiers et aux ruptures professionnelles. Certaines compétences pointues ne sont pas immédiatement nécessaires, elles peuvent être acquises à d'autres moments et avec d'autres manières de faire.

Nous souhaitons aller vers des formations à spectres plus larges, donc mieux identifiables, permettant de disposer des savoirs et des compétences pour entrer dans les diverses activités des secteurs professionnels.

Ce chantier demande du temps mais les esprits commencent à évoluer dans ce sens, du côté de l'entreprise comme de celui des formateurs et des décideurs en général, dont les partenaires sociaux. Je crois que c'est un chemin pertinent qu'il

faut explorer quand souhaite plus de professionnalisation pour les formations universitaires.

**M. HETZEL, Président.** - Merci, Monsieur le Secrétaire.

Vous l'avez indiqué, un bilan d'étape est prévu à la mi-juin, mais le travail se poursuit jusqu'à l'automne. S'il y a d'autres éléments à porter à la connaissance de la Commission, c'est donc possible. N'hésitez pas.

Encore une fois, certaines préconisations ne seront effectuées que lors de la parution du rapport final. L'échange est possible sur la durée.

Merci beaucoup pour ce débat fructueux.

**M. TRICOCHÉ.** - Merci de nous avoir reçus et bon courage pour les travaux qui vous attendent.

*La séance est levée à 16 h 10.*